



United Nations
Department of
Economic and
Social Affairs



UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

Conférence régionale africaine de haut niveau sur la situation des droits de l'homme des personnes âgées en Afrique

Dans le but de renforcer la protection des droits de l'homme des personnes âgées

Les 25 et 26 novembre 2019 | Lieu : Siègne du Parlement de la CEDEAO, Herbert Macaulay Way, Garki Abuja, Nigeria | 9h00

Agenda de la Conférence de haut niveau

La Conférence régionale africaine de haut niveau sur la situation des droits de l'homme des personnes âgées se tient les 25 et 26 novembre 2019, au siège du Parlement de la CEDEAO, à Abuja, au Nigeria

Contexte

La promotion et la protection de tous les droits et de toutes libertés fondamentales de l'homme sont importantes pour parvenir à une société pour tous les âges dans laquelle les personnes âgées participent pleinement, sans discrimination et sur une base égalitaire. Cependant, les expériences et le contexte particulier des personnes âgées ne sont toujours suffisamment pris en compte dans une perspective des droits de l'homme. Selon le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, lorsqu'il s'agit des personnes âgées, les cadres juridiques actuels, aussi bien au niveau national qu'au niveau international, demeurent largement insuffisants et incohérents, et seulement un nombre limité de pays offrent des garanties explicites d'égalité et de non-discrimination sur la base de l'âge.

En Afrique, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées a été adopté en 2016. Les articles du Protocole sont le fruit de consultations et se fondent sur le Cadre stratégique et le Plan d'action de l'Union Africaine sur le vieillissement (2002) et sur les Principes des Nations Unies relatifs aux personnes âgées, qui abordent l'indépendance, la participation, les soins, l'épanouissement et la dignité. À ce jour, onze (11) pays ont signé le Protocole et un (01) seul l'a ratifié.

L'action visant à soutenir les droits de l'homme des personnes âgées dans le monde a été discutée au sein du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a été mis sur pied en 2010 en vue du renforcement de la protection des droits de l'homme des personnes âgées. Le Groupe des parties prenantes sur le vieillissement (SGA Africa) a complété cette discussion en organisant, en marge des travaux, un débat de haut niveau sur le thème "Indépendance, Autonomie et Droits des personnes âgées dans le contexte africain" au cours de la 10^e session du GTCNL, en avril 2019. Eu égard à ce qui précède et afin de maintenir la dynamique avant la 11^e Session du GTCNL prévue en avril 2020, le gouvernement du Nigeria, la Commission nationale des droits de l'homme du Nigeria et SGA Africa, en collaboration avec le Département des Affaires Économiques et Sociales (DAES) des Nations Unies et le Bureau du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (BHCDH) convoquent une conférence régionale d'experts pour deux jours d'échanges sur le thème: **la situation des droits de l'homme des personnes âgées en Afrique.**

Objective

La Conférence vise à sensibiliser les gouvernements des pays sur la situation des droits de l'homme des personnes âgées en Afrique et à identifier les principaux domaines d'action, notamment la ratification du Protocole régional à la Charte africain des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées ; et à soutenir le débat en cours au sein du GTCNL sur le renforcement de la protection des droits des personnes âgées.

Points à l'ordre du jour de la Conférence

Lundi 25 novembre 2019

Cérémonie d'ouverture ponctuée par des allocutions de haut niveau des représentants du gouvernement du Nigeria, du Parlement de la CEDEAO, du Président de la 74^e Assemblée générale des Nations Unies et la déclaration d'ouverture officielle des travaux par S.E. Muhammadu Buhari GCFR, Président de la République Fédérale du Nigeria, *Invité d'honneur spécial*

Séance de travail

- [1]. **1^{ère} Plénière** : La situation des droits de l'homme des personnes âgées en Afrique : Principaux défis et opportunités -Panel des personnes âgées : Contextualisation de la réalité des personnes âgées en Afrique : Égalité et non-discrimination, négligence, violence, abus et stigmatisation
- [2]. **2^{ème} Plénière** : Focalisation sur la Santé, le Vieillissement et les Droits de l'homme – la Décennie du vieillissement en bonne santé (2020-2030) : Défis, Bonne pratiques & Enseignements tirés
- [3]. **3^{ème} Plénière** : Le cadre des droits de l'homme relatif aux personnes âgées et son application en Afrique
- [4]. **4^{ème} Plénière** : Avancée vers un instrument international des droits de l'homme pour protéger les droits de l'homme des personnes âgées : l'action du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL)
- [5]. **Discussions d'experts** : Débat ouvert modéré et séances de questions-réponses à la suite de chacune des Principales Réflexions et Recommandations en plénière.

Mardi 26 novembre 2019

SÉANCE PLÉNIÈRE DU PARLEMENT DE LA CEDEAO

- [6]. Surmonter les défis et identifier les opportunités pour renforcer la protection des droits de l'homme des personnes âgées en Afrique et l'appui au Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur le vieillissement
Président de séance, Honorable Moustapha Cissé Lo, Président du Parlement de la CEDEAO
- [7]. Allocution du Parlement sur les mesures visant à renforcer la protection des droits de l'homme des personnes âgées
- [8]. Discussions interactives
- [9]. Déclaration de la Conférence

Participants

États membres | Organisations des Nations Unies | Institutions des droits de l'homme | Députés de la CEDEAO | Groupe des Parties prenantes sur le vieillissement (SGA) | Militants du 3^e âge | Universitaires | ONG